



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

## Séance du Conseil du 11 octobre 2022

### Extrait du registre des délibérations

#### Délibération n°204/2022

### **Convention avec Eco-Mobilier, éco-organisme agréé pour les Articles de Bricolage et de Jardin non THERMIQUES (ABJ non TH)**

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

#### **Etaient présents, pour les différentes communes :**

- BEAUSOLEIL :** M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
- BREIL-sur-ROYA :** M. Sébastien OLHARAN
- LA BRIGUE :** M. Daniel ALBERTI
- CASTELLAR :** Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
- CASTILLON :** M. Olivier CHANTREAU
- FONTAN :** M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
- GORBIO :** M. Paul COUFFET
- MENTON :** M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
- MOULINET :** M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
- ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :** M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
- SAINTE AGNES :** M. Albert FILIPPI
- SAORGE :** Mme Brigitte BRESCH
- SOSPEL :** M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
- TENDE :** M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
- LA TURBIE :** M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

**20 OCT. 2022**

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président*

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey -

SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)

direction.generale@carf.fr

06500 MENTON  
Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20221011-204-2022-DE  
Date de télétransmission : 24/10/2022  
Date de réception préfecture : 24/10/2022

# Séance du 11 octobre 2022

## Délibération n° 204/2022

**OBJET : Convention avec Eco-Mobilier, éco-organisme agréé pour les Articles de Bricolage et de Jardin non THERMIQUES (ABJ non TH)**

**RAPPORTEUR : M. Gérard SPINELLI, Vice-Président**

Vu la loi du 10 février 2020 dite loi AGEC, Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire créant de nouvelles filières REP, Responsabilité Elargie du Producteur, dont la filière, Articles de Bricolage et de Jardin non THERMIQUES des ménages ou ABJ non Thermiques,

**Considérant** l'engagement de la CARF pour la meilleure gestion des déchets ménagers et assimilés,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 septembre 2022,

*Je vous demande de bien vouloir,*

**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention EcoMobilier pour la filière ABJ non TH, Articles de Bricolage et de Jardin non THERMIQUES, pour la période d'agrément d'EcoMobilier, 2022-2027.

**Le Conseil Communautaire**  
après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité

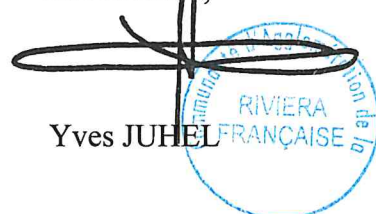
Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

*Pour extrait conforme,*

Le Président,



Yves JUHEL